



La formation civique

En signant un **contrat d'intégration républicaine (CIR)**, vous suivrez une formation civique obligatoire.



**2 modules
obligatoires
de 6 heures chacun**

« Principes, valeurs et institutions de la République française »

Apprentissage des valeurs de la République française et des institutions nationales et locales. Liberté, égalité, fraternité et laïcité dans la vie quotidienne.

« Vivre et accéder à l'emploi en France »

Fonctionnement de la société française.
Équilibre entre les droits et devoirs.
Démarches d'accès à l'emploi et à la création d'activités, au logement, à l'éducation...